

Pour une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle

Action 3 :

Améliorer les conditions de travail des agents

Objectifs poursuivis

- Accompagner les collectivités à établir un diagnostic sur les conditions de travail et sur les types de risques par genre (pénibilité, tensions au travail, accidents de travail, maladies professionnelles, absentéisme, remplacements...)
- Favoriser la mise en place de programmes d'optimisation de l'organisation du travail (gestion du temps, aménagement de poste, mobilité interne...)
- Alimenter le dialogue social et mesurer les évolutions dans le temps
- Proposer des actions d'amélioration aux collectivités

Mesures

- Réaliser des études au niveau départemental sur les conditions de travail et les mettre à la disposition des collectivités (CDG) et les agréer au niveau régional
- Accompagner les collectivités en leur proposant des mesures d'amélioration/préconisation d'actions (CDG) :
 - Remplacements d'agents ciblés
 - Maintien dans l'emploi (interventions ergonomiques et psychologiques)
 - Politique de mobilité ciblée sur les emplois à forte pénibilité
 - Valorisation des postes et des compétences
 - Accompagnement relatif à la mixité
- Proposer des audits organisationnels intégrant le thème du bien-être au travail des agents
- Proposer l'appui du service prévention/hygiène (équipe pluridisciplinaire des CDG) concernant les risques psychosociaux, développer la communication auprès des collectivités et établissements.

Période de mise en œuvre

A partir de 2015